

# PANORAMA DE PRESSE

11 septembre 2017 – 24 mars 2018

- La Montagne – édition du 11 septembre 2017 page 2
- Corrèze, le magazine de votre département – n° 136 page 3
- La Montagne – édition du 8 décembre 2017 page 6
- Corrèze, le magazine de votre département – n° 137 page 7
- La Montagne – édition du 8 février 2018 page 8
- La Montagne – édition du 16 février 2018 page 8
- La Montagne – édition du 23 février 2018 page 9
- Reporterre – édition du 27 février 2018 page 10
- La Bogue – édition du 2 mars 2018 page 14
- L'écho-Info – édition du 6 mars 2018 page 15
- La Montagne – édition du 7 mars 2018 page 16
- Radio Totem – édition du 8 mars 2018 page 18
- La vie Corrézienne – édition du 9 mars 2018 page 19
- Le Populaire du Centre – édition du 11 mars 2018 page 22
- L'écho-Info – édition du 21 mars 2018 page 23
- La Montagne – édition du 22 mars 2018 page 25
- La Montagne – édition du 24 mars 2018 page 26
  
- Liens vers des émissions radiophoniques ou télévisées page 26
  
- Liens vers des sites d'associations ou collectifs page 26

ENTRETIEN ■ Le Département lance une campagne d'élagage massif sur le réseau routier corrézien

# Élaguer pour faire durer la chaussée

Une campagne d'élagage inédite est lancée en Corrèze par le Département qui y associe les propriétaires privés. Les enjeux sont multiples.

Laëtitia Soulier  
laetitia.soulier@correze.fr

**C**irculation alternée, camions, nacelle, broyeur et tronçonneuses en action... Vendredi matin, les bords de la RD 9 à hauteur de Favats font l'objet d'une grande coupe de fin d'été. Un premier chantier qui en appelle bien d'autres. Le Département lance pour 5 ans une campagne massive d'élagage des bords de route. De 80 km annuels entretenus, il s'agit de monter à 800. Les enjeux sont triples car si l'initiative a un coût, à terme, elle devrait faire engendrer des économies à la collectivité et donc au contribuable corrézien. Pourquoi couper les branches est bon pour la route ? Réponses avec le président du Département Pascal Coste.

**1 Pour la sécurité.** Couper les branches, c'est une meilleure visibilité pour l'automobiliste. C'est aussi une meilleure luminosité. Une route ensoleillée, c'est moins de verglas et une neige qui fond plus vite. C'est aussi moins de branches sur la route donc moins d'accidents.

**2 Pour la longévité.** Depuis 2015, 14 millions d'euros sont injectés dans l'entretien des routes. D'après Pascal Coste,



COUPE. Les agents des routes du Département portant pour plusieurs mois d'élagage. PHOTOS PIERRE BOUCHET

te, pour que le réseau soit au top, il faudrait 20 millions d'euros. Seulement, les finances ne sont pas extensibles. Le président de l'exécutif a une solution : l'élagage. « Élaguer, c'est faire durer la route. C'est 30 % de vie en plus », calcule Pascal Coste. La mesure permet de repousser de 5 ans le besoin de réhabilitation d'un tronçon dégradé.

Pourquoi ? Couper les bran-

ches évite le ruissellement. Les gouttes d'eau ne tombent plus sur le goudron et les feuilles n'y pourrissent plus, ce qui avait pour effet mécanique d'entraîner des dégradations importantes de la chaussée. Les bords de route s'effritent moins et les dégâts causés par le gel sont plus limités. Ce sont donc des travaux en moins à programmer. C'est en tout cas, le pari fait par

les techniciens.

**3 Pour la fibre optique.** Élaguer est bon pour le réseau filaire. Moins de branches peut éviter les coupures de jus en cas de gros vents. L'élagage facilite les travaux de déploiement de la fibre optique qui commenceront dès 2018. La fibre empruntera une partie des infrastructures aériennes. « Cela rend les choses cohérentes », insiste Pascal Coste qui indique que les mal-

res seront invités à dupliquer ce dispositif sur leur voirie communale avec l'appui de la cellule du Conseil départemental pour une aide technique, juridique et logistique. ■

• **Formation.** Ce chantier de masse dont les coûts seront estimés sur les 3 prochains mois et budjetés en 2018, 2019 et 2020 aura des conséquences en terme de personnel. Les métiers vont évoluer et des formations seront proposées aux agents. Il faut notamment posséder un SACES, certificat d'aptitude à la conduite en sécurité. Côté matériel, une bonne partie sera louée.

## COURRIER

### LETTRE AUX PROPRIÉTAIRES ■

Le Département n'est pas le seul à avoir en charge l'entretien des routes. Il a identifié 28.000 propriétaires de 55.000 parcelles le long du réseau secondaire concernés par l'élagage. Tous ces propriétaires sont en train de recevoir un courrier qui les invite à faire procéder à l'élagage d'ici fin février 2018. À défaut sur vérification des services sur le terrain et après une mise en demeure, la collectivité lancera un marché public à l'été 2018 pour faire exécuter les travaux à l'automne. Dans ce cas, la facture sera envoyée aux propriétaires concernés par la non-exécution.

Pour accompagner les riverains, une adresse mail a été mise en place : [elagage@correze.fr](mailto:elagage@correze.fr) et un numéro de téléphone : 05.55.93.79.79.

## EN CHIFFRES

**25**

Centres d'entretien des routes du Conseil départemental et 350 agents des routes.

**2.000 €**

Le prix du km élagué comprenant la masse salariale et la location du matériel.

**800**

km seront élagués annuellement contre 80 actuellement.

**4.700**

km de réseau routier soit 9.400 km en comptant les deux côtés de la route. Un tiers est à élaguer soit 3.700 km.

## L'enjeu de la valorisation

**DÉVELOPPEMENT DURABLE.** La valorisation des déchets verts engendrés par la coupe est un enjeu sur lequel vont se pencher les services du Département dans les mois à venir. Ils forment déjà sur ce qui se fait du côté de la Dordogne. « Il faut trouver la formule pour extraire le bois, le valoriser et quasi s'autofinancer avec les plaquettes », note Pascal Coste qui imagine aussi comme débouché une utilisation vers les réseaux de chaleur. Déjà, les branches, broyées, sortent en copeaux qui peuvent être utilisés dans les parterres. Un cercle vertueux qui limite les arrosages, empêche les mauvaises herbes et évite donc l'usage des pesticides.



LA MONTAGNE – 11 septembre 2017

[https://www.lamontagne.fr/brive-la-gaillarde/travaux-urbanisme/correze/2017/09/08/les-quatre-enjeux-de-l-elagage-le-long-des-routes-en-correze\\_12542424.html](https://www.lamontagne.fr/brive-la-gaillarde/travaux-urbanisme/correze/2017/09/08/les-quatre-enjeux-de-l-elagage-le-long-des-routes-en-correze_12542424.html)



**PASCAL COSTE**

Président du Conseil départemental de la Corrèze

## L'élagage, une responsabilité collective

Depuis trois ans, nous portons un effort d'investissement particulier sur les routes départementales, en consacrant chaque année 14 millions d'euros pour moderniser et sécuriser notre réseau de 4 700 kilomètres de voirie.

Malgré un contexte financier extrêmement contraint, entre augmentation des dépenses sociales et baisse des dotations de l'État, nous refusons d'augmenter la fiscalité pesant sur les Corrèziens en recherchant d'autres alternatives pour dégager des marges de manœuvre financières.

Dans le domaine des routes, la solution passe inévitablement par un entretien efficace et régulier des plantations bordant la chaussée. Une route bien élaguée, c'est 30 % de durée de vie supplémentaire, soit 5 années de plus avant de réaliser des travaux de réfection.

Or, la Corrèze a accumulé, ces dernières années, un retard important dans l'élagage.

Il y a quelques semaines, j'ai donc adressé un courrier aux 28 000 propriétaires riverains d'une départementale pour leur rappeler l'obligation d'entretien qui leur incombe.

Être propriétaire, c'est avoir des droits, notamment celui de profiter librement de son bien et d'en récolter les fruits.

Être propriétaire, c'est aussi avoir des devoirs, au premier rang desquels celui d'entretenir son bien, surtout lorsqu'il empiète sur le bien commun.

Au-delà de l'enjeu financier, l'élagage participe à garantir la sécurité de tous les Corrèziens sur nos routes et à préserver les réseaux filaires aériens indispensables à la continuité des services d'électricité et de téléphone fixe.

Enfin, l'élagage est un des enjeux de la réussite du déploiement de la fibre qui s'engagera en début d'année prochaine et qui permettra, d'ici 2021, d'atteindre notre objectif et notre engagement du très haut débit et de la téléphonie mobile pour tous et partout en Corrèze.

Il en va donc de notre responsabilité collective pour conjuguer les efforts de chacun au service de l'intérêt général de la Corrèze et des Corrèziens.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et je vous assure de l'accompagnement, dans cette démarche, de vos Conseillers Départementaux et des services du Département qui sont à votre écoute (05 55 93 79 79 ou [elagage@correze.fr](mailto:elagage@correze.fr)).

## Routes



Avant

## Elagage : une responsabilité collective

L'entretien des plantations qui bordent les routes relève de la responsabilité de chaque propriétaire. Les enjeux sont très importants en termes de sécurité routière, de longévité des chaussées et de préservation des réseaux aériens (électricité, téléphone et bientôt fibre optique). Le Département vient d'engager une campagne inédite et de grande ampleur.

Un courrier a été adressé aux 28 000 propriétaires concernés (pour 57 000 parcelles de terrain) leur rappelant l'obligation de procéder aux travaux d'élagage et leur demandant de le faire avant la fin février 2018.

Pour sa part, le Département de la Corrèze intervient sur le domaine public dont il a la gestion.

Au-delà de son domaine routier, le Département souhaite inscrire cette démarche dans un

projet global incluant les communes pour les aider à réaliser des campagnes d'élagage sur leurs voies communales.

C'est donc une véritable dynamique qui se met en place dans tout le département.



### Mise en œuvre du calendrier

- **Septembre**  
Envoi des courriers aux 28 000 propriétaires.
- **D'ici à fin février 2018**  
Réalisation des travaux par les propriétaires.
- **Mars 2018**  
Les services départementaux procéderont à une série de reconnaissances sur le terrain. En cas de non réalisation des travaux, des courriers de mise en demeure seront adressés aux propriétaires, qui auront alors un mois pour se mettre en conformité. Passé ce délai, le code de la voirie autorise la collectivité à engager les travaux nécessaires, les frais afférents étant à la charge des propriétaires.
- **Été 2018**  
L'ensemble des travaux non réalisés par les propriétaires fera l'objet d'un marché public porté par le Département.
- **Automne 2018**  
Lancement des travaux réalisés par le Département aux frais des propriétaires.





Après

### Selon le code

En cas de non réalisation, l'article L.131-7-1 du code de la voirie routière autorise la collectivité, après mise en demeure sans résultat, à procéder à l'exécution d'office des travaux nécessaires et à mettre les frais engagés à la charge des propriétaires qui n'ont pas réalisé ces travaux.

## Des enjeux pour tous les Corrégiens

### Sécurité routière

Réaliser des travaux d'élagage et d'abattage des bois empiétant ou surplombant le réseau routier, c'est réduire les causes d'accident dus aux chutes de branches. C'est aussi améliorer la visibilité et les conditions de circulation, notamment pendant l'hiver.

### Longévité de la route

Un bon entretien de la végétation de bord de route assure un gain de 30 % de durée de vie des chaussées, repoussant ainsi de cinq années le besoin de réhabilitation d'un tronçon dégradé. Cela permet, par conséquent, d'optimiser les investissements réalisés sur les routes.

### Préservation des réseaux aériens et déploiement de la fibre

Un bon élagage préserve les réseaux aériens et garantit ainsi la continuité des services d'électricité et de téléphonie fixe. L'élagage facilitera aussi les travaux de déploiement de la fibre optique qui s'engageront dès 2018, dans le cadre du programme « Corrèze 100 % fibre 2021 »

### Développement durable

Les déchets d'élagage et d'abattage seront valorisés au maximum dans une logique de développement durable (bois de chauffage, paillage, bois énergie...)

### Contact

Un numéro et une adresse mail spécialement dédiés ont été mis en place :

elagage@correze.fr  
05 55 93 79 79



CORRÈZE  
LE DÉPARTEMENT



SCIES ET TRONÇONNEUSES ■ Les propriétaires d'arbres en bord de routes priés de faire connaître leurs intentions

# Le grand plan d'élagage se précise

Le Département va de nouveau s'adresser aux propriétaires de parcelles en bordure de route : ils doivent désormais se prononcer sur une méthode pour élaguer leurs arbres.

Jean-Louis Merdier

jean-louis.merdier@departement63.fr

Le premier courrier était un coup de semonce, le deuxième se veut plus pédagogique. La semaine prochaine, le Département va de nouveau écrire aux 28.000 propriétaires forestiers riverains des routes départementales, pour leur dire que le temps de l'élagage est arrivé.

Le courrier donne des précisions et conseils sur la procédure. Surtout, il demande aux riverains de se positionner sur la méthode qu'ils choisissent.

**1. Le principe.** Pascal Coste reste ferme sur le principe : « Le Département ira au ferme de ce projet » écrit-il. Interviewé par ailleurs, il assure que « nous ne déclençons pas cette opération uniquement pour le passage de la fibre, mais aussi pour la sécurité sur les routes, leur longévité, leur coût d'entretien. »

Le Département estime que l'élagage permet d'augmenter la durée de vie du réseau routier de 30 %, notamment en évitant que les feuilles ne pourrissent sur la chaussée, ou ne contri-



COUPE. L'éloppage doit être mené en respectant des mesures de sécurité. PHOTO ZARONKI AINSI GAUCH

buent à dégrader les bas-côtés.

**2. Première possibilité : faire ses travaux soi-même.** Les riverains peuvent décider d'employer eux-mêmes la tronçonneuse ou la scie d'élagage, s'ils en ont l'habileté nécessaire, ou faire appel à l'entreprise de leur choix. Le Département leur pro-

digie quelques conseils de sécurité, et rappelle qu'ils doivent solliciter un arrêté temporaire de circulation auprès du centre technique routier dont ils dépendent. Le centre routier en question pourra d'ailleurs « mettre à votre disposition des panneaux de signalisation et

vous conseiller ».

**3. Deuxième possibilité : adhérer à une démarche collective.** Le Département propose aux riverains de regrouper leurs chantiers sous l'égide d'associations spécialisées telles que l'ASAFAC ou l'ADELI (\*). La forme exacte n'est pas encore pré-

visée, mais l'idée est que les associations s'occupent de la mise en relation avec les entreprises forestières, pour une mutualisation des coûts, la rationalisation des travaux sur le terrain en regroupant les parcelles de différents propriétaires, qui seront ensuite refacturés. Les travaux seraient réalisés à partir d'octobre 2018.

**4. Troisième possibilité : faire le mort.** En fait, selon le Département, ce n'est pas une possibilité, mais un risque : un propriétaire qui ne fait pas ses travaux et qui n'opte pas pour une démarche groupée avant le 28 février tombera sous le coup d'une « exécution d'office ». Il ne sera pas exécuté sur la place publique comme pourrait le laisser croire la formule, mais le Département fera les travaux à sa place et les lui facturera. Le tout après une mise en demeure en bonne et due forme. Le Département consent toutefois à « une possibilité d'échelonnement » du montant des travaux. ■

(\*): ASAFAC : Association syndicale autonome d'aménagement forestier et forestiers agricoles de la Geste. ADELI : Association pour un développement équilibré de la forêt en Limousin.

## INFO PLUS

**Renseignements.** Le Département a créé une cellule Eloppage, qui répond à toutes les questions par mail, [eloppage@corse.fr](mailto:eloppage@corse.fr), ou téléphone, 05 55 93 79 79.

## La Société française d'arboriculture s'inquiète, Pascal Coste rassure

Absence de concertation, décision technocratique, voire « massacre à la tronçonneuse » : la Société française d'arboriculture (SFA) n'y va pas par quatre chemins lorsqu'elle évoque la campagne d'élagage voulue par le conseil départemental.

Elle s'est fendue d'une lettre ouverte au président Pascal Coste voilà quelques jours. Lequel Pascal Coste, contacté par nos soins, répond point par point et assure que ladite Société d'arboriculture est désormais intégrée à la concertation qui débute.

Selon la SFA, le plan tel qu'envisagé par le département présente « l'arbre de bord de route comme quelque chose de négatif : risques et gênes des usagers, facteur de dégradation de



TABLE. L'éloppage en ville.

l'infrastructure, ombrage, gêne pour les réseaux aériens. Le fait que l'arbre puisse au contraire avoir de nombreuses vertus et

soit générateur d'aménités est complètement passé sous silence. » Elle craint aussi que des arbres remarquables soient abîmés, que certaines routes « par exemple notées "vertes" ou "pittoresques" sur les cartes à cause de l'effet de voûte des arbres », soient défigurées. « Rien n'est dit non plus sur les arbres qui seraient dans des sites classés ou inscrits, ni qui se situeraient dans un parc naturel régional comme Millevaches. »

### Des binômes pour l'inventaire

Pascal Coste assure que « l'inventaire que nous allons mener nous permettra de repérer les arbres remarquables, ceux qu'il faut protéger. Nous ferons attention aux beaux arbres, c'était prévu dès le départ. »

L'inventaire programmé par le Département sera mené « par des binômes que nous allons former ce mois-ci, complète le président. Ils seront composés de spécialistes de la forêt et d'agents des routes du Département. Ils passeront en revue tout le linéaire pour déterminer les travaux à mener, la présence d'arbres remarquables, les lieux protégés, etc. Il y aura une dizaine de binômes, qui feront 10 à 15 km par jour. Parcelle par parcelle, on saura ce qu'il y a à faire. On en informera les propriétaires concernés », notamment dans le cadre de la procédure d'exécution d'office.

La Société d'arboriculture rappelle aussi ce que sont les « règles d'un élagage raisonné qui respecte l'intégrité physique et

physiologique des arbres. Les arbres sont des êtres vivants et pas du mobilier urbain. » Elle craint les élagages non conformes, qui couperaient les branches uniquement du côté de la route et fragiliseraient dangereusement l'arbre. « Dans le courrier que nous allons envoyer, nous donnerons des conseils aux gens, assure Pascal Coste. Nous apporterons de la méthode. Nous ne voulons pas une Corrize défigurée. »

Le Département veut aller plus loin en replaçant l'élagage dans un contexte économique : « Nous recherchons un modèle économique et de développement durable. On songe à l'alimentation des réseaux de chaleur, grâce au bois d'élagage du département, comme cela se fait ailleurs. » ■



# Elagage : trois cas de figure et un accompagnement

Afin d'aider les propriétaires riverains rencontrant des difficultés pour procéder aux travaux d'élagage qui leur incombent, le Département a mis en place les conditions d'une démarche groupée qui facilitera la réalisation pour des coûts moins élevés.



## Cas 1 : le propriétaire riverain réalise les travaux avant la fin février

Les travaux sont effectués à son initiative et sous sa responsabilité. Le Centre technique routier de rattachement met à disposition des panneaux de signalisation de chantier afin de sécuriser les travaux.

## Cas 2 : le propriétaire adhère à une démarche groupée

Cela permet une économie. Les travaux sont coordonnés par des associations de propriétaires (ASAFAC, ADELI...) à l'automne 2018.

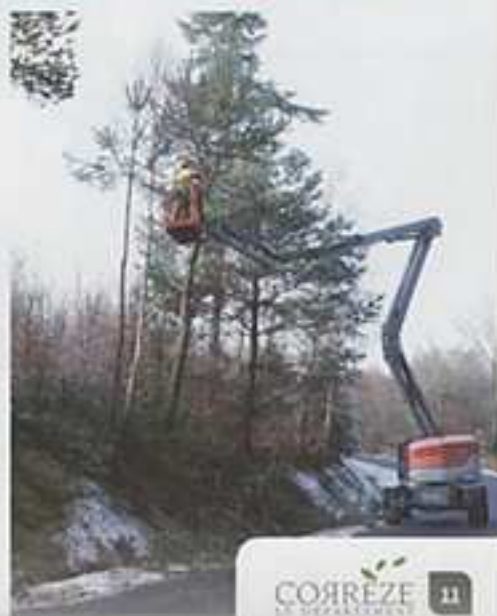
## Cas 3 : le propriétaire ne réalise pas les travaux avant fin février ou n'adhère pas à une démarche groupée

Le Département procédera lui-même aux travaux, à partir du mois d'octobre 2018, aux frais du propriétaire, après mise en demeure. Un échelonnement du paiement sera possible, en concertation avec le Trésor Public.

Un nouveau courrier a été adressé aux propriétaires riverains pour les informer des modalités pour s'inscrire dans une démarche groupée, si tel est leur choix. Plusieurs associations de propriétaires sont en mesure d'assurer le lien avec les entreprises. Ces structures coordonneront leurs travaux avec ceux réalisés par le Département sur le domaine public (ou dans le cadre de l'exécution d'office quand un propriétaire n'aura pas réalisé les travaux). Par ailleurs, il est proposé, aux propriétaires, la visite gratuite d'un technicien chargé de don-

ner des conseils en matière de gestion des arbres et des parcelles de bois. Ces conseils peuvent diminuer le coût lié à l'élagage, par la vente de bois. En accompagnant au plus près les Corréziens dans leurs démarches, le Département marque sa volonté d'aller au bout de ce projet d'intérêt général : assurer une meilleure sécurité routière et préserver la qualité des chaussées pour une plus grande longévité.

**Pour tous renseignements :**  
**elagage@correze.fr**  
**ou 05 55 93 79 79**





CANTON D'USSEL ■ Élus locaux et Conseil départemental ont fait le tour des dossiers du moment, à Ussel

# L'élagage, c'est aussi pour les communes

Lancée depuis la rentrée 2017 sur les routes départementales, la campagne d'incitation à l'élagage inspire également des communes.

Éric Pons

eric.pons@cantondussel.com

**E**t du linéaire, il y en a sur le canton d'Ussel dont les élus étaient en réunion, mardi, avec Pascal Coste, le président du Département, pour faire le point sur leurs projets jusqu'en 2020 (lire par ailleurs).

Sur la commune d'Aix, par exemple, sur 41 km de voirie communale, 25 km sont à traiter, des deux côtés. Maire de Laroche-près-Feyt, Pierre Chevalier a même demandé des devis, sachant que tous les propriétaires n'habitent pas forcément sur place et que la commune pourrait se substituer à eux pour exécuter les travaux sur les arbres de bord de route.

« Nous avons sollicité 3 entreprises pour élaguer les 20 km qui nous concernent. L'estimation est de 10.000 € », a détaillé



LAGRANGE. Les communes sont aussi concernées sur la voirie communale. Elles restent responsables. PHOTO D'ILLUSTRATION LA MONTAGNE

l' élu qui a fait une proposition au président du Conseil départemental. « Une commune peut-elle utiliser les aides du Département à la voirie pour faire l'élagage ? ». Pour cela, Pierre Chevalier est prêt à monter un budget spécifique dans la partie investissements du budget de Laroche-près-Feyt.

## Expertise juridique

Pascal Coste a trouvé l'idée séduisante, mais a demandé une expertise juridique. « Une facture globale présentée par la commune, ce serait sans doute plus facile que cotir après chaque propriétaire », a convenu le président du Conseil départemental.

Dans bien des mairies, le déploiement de la fibre optique, chantier officiellement lancé en haute Corrèze depuis le début de la semaine, donne quelques sueurs froides. Elle passera sur les poteaux téléphoniques qui longent les voies communales. Élaguer avant, ce serait mieux.

Certaines communes comme Lamazière-Hautie appliquent un entretien régulier ; d'autres sont moins à jour. Et si l'idée de Pierre Chevalier semble séduisante,

la facture ne sera pas la même d'une commune à une autre, en fonction du nombre de km à traiter. Même avec une aide, la facture pourrait vite grimper.

« Le Département incite aux opérations groupées pour l'élagage », a rappelé Pascal Coste. Cela diminue le coût et le travail est bien fait et dans de bonnes conditions en terme de sécurité. Pour le maire de Laroche-près-Feyt, les communes doivent elles aussi s'en inspirer. ■

## INFO PLUS

**Centre d'incendie et de secours d'Ygyronde.** Envisagée depuis plusieurs années, la construction d'un nouveau CS pour les sapeurs-pompiers d'Ygyronde devait entrer dans une nouvelle phase. Une prochaine réunion doit déterminer le porteur du projet, sans doute la commune d'Ygyronde. Jusqu'à présent, le financement est réparti entre le département (40 %) et la commune (60 %). Pascal Coste souhaite que l'État intervienne pour ramener cette part à 30 %, mais ce n'est pour l'instant qu'un vœu.

LA MONTAGNE – 8 février 2018

## Elagage : ça s'organise

Des arbres centenaires déjà coupés, des accidents corporels chez les élagueurs plus ou moins amateurs, des particuliers qui ont déjà payé la facture alors qu'une aide est désormais proposée... le bilan du début du plan d'élagage lancé par le Département n'est pas rose, pour l'opposition.

« On note une avancée en terme d'organisation mais ça intervient trop tard » lance Stéphanie Vallée-Prévoté, pour Corrèze à gauche.

Pascal Coste a rappelé que les riverains peuvent choisir entre la participation à une opération groupée, ou un élagage individuel. « Les gens adhèrent moyennement à l'opération groupée » reconnaît toutefois

Pascal Coste, alors que celle-ci permet de mutualiser les frais.

A ceux qui en doutent encore, Pascal Coste a précisé que tout est « prévu » depuis le début. Il admet « une erreur », celle d'avoir joint un plan dans le courrier de décembre, indiquant la limite du domaine public de part et d'autre d'une route, et montrant un arbre divisé par un trait. « On n'a pas dit qu'il fallait élaguer comme cela. C'est comme cela qu'il a été pris, mais ce n'est pas ce qui est écrit. On a vérifié ce courrier sur le plan juridique. Le règlement forestier interdit de laisser pousser un arbre dans la bande des 6 mètres. Sur le terrain juridique, les choses sont claires. Je

prévient des risques qu'il y aurait à pousser même un peu trop fort dans les orties... » explique-t-il à l'intention de ceux qui songeraient à des actions.

Concernant la Société française d'arboiculture, qui se retire de sa collaboration avec le Département, « Je suis un peu déçu. Je leur avais proposé de faire la formation de nos agents, ils n'ont jamais voulu venir car ils n'ont personne... Il faut faire attention entre ceux qui s'auto-proclament et ceux qui font. »

Un comité de pilotage sera prochainement monté. Enfin des élagueurs professionnels ont rencontré Pascal Coste avant la session, mais rien n'a filtré de cette entrevue. ■

## LA FIBRE ET LE PLAN B

« Pascal, tu es lancé un plan ambitieux sans t'être assuré des modalités de financement ». Cette adresse de Gilbert Fronty à Pascal Coste sur le plan 100 % fibre a piqué à vif le président. L' élu de Corrèze à gauche faisait allusion au refus de Dorsal d'emprunter plus de 20 M€ pour financer ce plan, dans la mesure où le département de la Haute-Vienne, aussi dans Dorsal, s'y oppose. La Corrèze, qui finance plus que les autres, doit prendre à sa charge son surplus d'investissement. Ce qu'elle fait dès 2018 en finançant d'entrée de jeu 75 % du Plan fibre. Pascal Coste rappelle que le département de la Haute-Vienne « met 6 M€ dans la fibre, et demande plus aux intercommunalités (8 M€). Nous, on demande 20 M€ aux intercommunalités, mais on met 35 M€ [...] ». On avait prévu un plan B, en se disant que si les autres départements ne veulent pas que Dorsal emprunte parce qu'ils ont la trouille, on financerait sur nos propres deniers. Tout en prenant l'engagement de baisser la dette. « Mais en retour, Pascal Coste compte bien que le produit de la commercialisation de la fibre corrézienne auprès des opérateurs, « 65 M€ nets entre 2021 et 2022 », tombe dans un budget annexe équilibré dans les comptes de Dorsal. Sinon « ça veut dire que les autres départements veulent se servir de notre retour sur investissement pour financer leur propre réseau ». Pascal Coste a nommé trois ministres dominicains, Alain Lagarde, Christian Fredeyrol et Jean-Pierre Bernonille, pour trouver une entente. En attendant, « le lancement du projet, la crédibilité générale régnait. 18 mois après ce lancement, nous venons de signer les marchés avec les entreprises. Ce n'était pas un pari fou ».

Corrèze

LA MONTAGNE – 16 février 2018



**ÉLAGAGE** ■ Les consignes lancées par le Conseil départemental à l'automne ont un impact bien visible

## Un choix radical le long des routes

**Éleveur à Margerides, Jean-Pierre Bourzeix a fait le choix de couper les arbres sur ses parcelles qui longent une Départementale. Pour lui, c'est la seule façon de respecter les délais.**

Eric Porte

www.parcoursetemps.com

Sinueuse et parfois juste assez large, la Départementale 4312, qui traverse le bourg de Margerides vers la route de Neuvic, ressemble à bien des routes corréziennes. Mais elle change de visage : sur plusieurs kilomètres, les arbres qui la longent ont été coupés au pied.

C'est le choix fait par Jean-Pierre Bourzeix, éleveur, en Gacq avec son frère, et propriétaire de parcelles le long de cette route : « On a commencé en novembre/décembre. Après, il a fait mauvais. On a repris et on a dû couper sur au moins deux kilomètres ».

Comme beaucoup de propriétaires, l'agriculteur a reçu un courrier du Conseil départemental, en septembre 2017, puis un second, à la mi-décembre. « Le premier indiquait le numéro des parcelles concernées par l'élagage, le second pour voir si on voulait le faire faire en commun, par une entreprise », précise l'éleveur.

Pour la collectivité (\*), l'élagage



MARGERIDES. Sur cette parcelle, le long d'une départementale, Jean-Pierre Bourzeix a fait plus nette. PHOTO ERIC PORTÉ

est indispensable pour l'entretien du réseau routier départemental, la sécurité des usagers et par ricochet, au déploiement de la fibre optique, qui se fera en grande partie en aérien, au-dessus des fils téléphoniques.

Jean-Pierre Bourzeix le conçoit : « Sur certaines parcelles qu'on a achetées récemment, il fallait intervenir. Depuis des années, personne n'avait rien fait pour élaguer ».

Un phénomène quasi général, au point que certains camions entendent les branches froter sur la bèche de leur remorque lorsqu'ils traversent des zones forestières en moyenne et haute Corèze.

**Les agriculteurs souvent les seuls à entretenir**

Les agriculteurs sont souvent les seuls à intervenir : « Nous, tous les ans, on fait l'entretien des haies avec une épaveuse et

on coupe quelques branches, pour assurer le passage des tracteurs ».

Bien équipé en tronçonneuses et matériels agricoles, Jean-Pierre Bourzeix s'est engagé dans des travaux conséquents. Il a parfois fallu câbler des arbres pour abattre des chênes et des frênes ; le plus embêtant, ce sont les noisetiers, dont les pieds sont parfois très denses.

« Il n'y a aucun arbre de va-

leat, tout va partir en bois de chauffage pour la consommation familiale. Quant aux branches, il est interdit de les brûler (NDA), on les a déposées au sol dans une forêt de résineux qui nous appartient », détaille l'agriculteur.

Pour autant, une chose le titille : « Je trouve que ce plan d'élagage a été mis en place à la va-vite. Les propriétaires qui font les travaux eux-mêmes ont jusqu'à la fin du mois ; ceux qui le font en commun ont un an de plus. Je trouve cette différence de traitement un peu curieuse ».

Il reste encore du travail, notamment sur ces arbres qui ont poussé au-dessus d'un vieux mur et qui surplombent la D4312. « Pas sûr qu'on le fasse nous-même car il va falloir utiliser une nacelle. Mais cette fois, pas question d'abattre ; on va couper les branches et tout ce qui a poussé au pied des arbres » ■

(\*) Lire aussi notre édition du 13 février 2018

### INFOPLUS

**Pétition.** A l'initiative du Collectif Défense de l'environnement arboré des routes du Limousin ([leorlin.jmds.com](http://leorlin.jmds.com) sur internet), une pétition est en ligne sur le site [mesopinions.com](http://mesopinions.com). Intitulée « contre le massacre organisé par le Conseil Départemental de la Corèze », elle avait recueilli, hier matin, 18.170 signatures.

## Un élagueur a vu de « nombreux massacres » à la tronçonneuse

Si Jean-Baptiste Parquet estime que la décision du président du conseil départemental a entraîné une « légère hausse » de son activité, il la déplore. Cet élagueur, arboriste-grimpeur à Châteaoux a vu de « nombreux massacres » et selon lui, des gens « se mettent en danger » au bord des routes.

« De nombreux collègues grimpeurs refusent de faire les bords de route. Déjà parce qu'ils ont suffisamment de travail comme ça, mais aussi parce qu'ils estiment que cela ne va pas dans le bon sens », raconte Jean-Baptiste Parquet. S'il ne refuse pas ces contrats, l'auto-entrepreneur castellois partage leur avis.

« Près de 70 % de ce qui a été fait sera à refaire dans un an ou un an et demi parce que cela



JEAN-BAPTISTE PARQUET. « Il va y avoir de la casse ». PHOTO ERIC PORTÉ

aura repoussé », prévient Jean-Baptiste Parquet. « Beaucoup de particuliers ont taillé par eux-mêmes sans forcément prendre en compte des règles essentielles. Il va y avoir de la casse ».

**« Plein de gens se mettent en danger »**

Certains arbres risquent de mourir, car ils n'ont pas été coupés au bon endroit. L'arboriste-grimpeur s'attend aussi à de nombreuses chutes. « Beaucoup ont été coupés pour ne plus dépasser à 50 centimètres de la route, mais sans être rééquilibrés », déplore-t-il. Et un arbre tombant sur une route ou sur un trottoir peut faire des dégâts...

Pour Jean-Baptiste Parquet, le patrimoine naturel a aussi été dégradé. « J'ai vu des arbres

classés, ainsi que des arbres centenaires ou pluri-centenaires coupés n'importe comment... On nous parle de Corèze Vert, mais si toutes les routes finissent comme celle du lac du Causse... » Déjà, il ne finit pas sa phrase.

« Et puis, plein de gens se mettent en danger. Déjà qu'il nous arrive d'avoir des accidents alors que nous avons été formés pour tailler dans les arbres, alors je n'ai même pas envie d'imaginer ce qui a pu se passer avec des particuliers sans expérience ». Pourtant, pour s'économiser les frais liés au travail d'un professionnel et parce que ces derniers avaient un emploi du temps bien rempli, c'est le choix qu'ont fait de nombreux particuliers. ■

Isabelle Aurégan

Corèze

LA MONTAGNE – 23 février 2018

[https://www.lamontagne.fr/margerides/environnement/corèze/2018/02/23/les-consignes-lancees-par-le-conseil-departemental-a-lautomne-ont-un-impact-bien-visible-le-long-des-routes\\_12749359.html](https://www.lamontagne.fr/margerides/environnement/corèze/2018/02/23/les-consignes-lancees-par-le-conseil-departemental-a-lautomne-ont-un-impact-bien-visible-le-long-des-routes_12749359.html)

# La Corrèze a lancé le massacre des arbres

27 février 2018 / [Florian Rochet \(Reporterre\)](#)



**Protéger le bitume des gouttes d'eau et déployer la fibre optique. Ce sont les raisons invoquées par le conseil départemental de Corrèze pour enjoindre aux propriétaires d'arbres surplombant les routes de les élaguer. Un abattage massif a commencé, mais les opposants à cette politique se mobilisent.**

- *Tulle (Corrèze), correspondance*

En septembre et en décembre, l'administration corrézienne a envoyé deux lettres à tous les propriétaires riverains des routes départementales, soit 28.000 pour un réseau de 3.700 kilomètres, afin de leur demander d'élaguer d'ici la fin du mois de février toutes les branches d'arbres qui dépasseraient au-dessus de la voirie, [sous peine de mise en demeure](#). Il s'agit, selon le département, de faire place nette pour l'installation de la fibre optique par voie aérienne et de protéger les routes de l'érosion provoquée par les gouttes d'eau tombant des feuilles...



**La lettre du 8 septembre 2017 du conseil départemental de Corrèze.**

Toutefois, couper des branches n'est pas à la portée de tous. Les services de la société Corrèze élagage coûtent jusqu'à 3.000 euros le kilomètre. L'entreprise De branche en branche, qui regroupe des arboristes-grimpeurs, donne quant à elle une base de 350 euros pour 7 heures de travail.

Compte tenu de tels chiffres et aussi parce que les professionnels ne peuvent répondre à toutes les demandes dans la période propice à l'élagage (l'hiver) et avant le début du mois de mars, une grande partie des personnes concernées préfèrent renverser les arbres. C'est le cas de Yves Vialney, forestier à Sarran : « *Cela détruit le paysage, mais je n'ai pas le matériel. J'ai un feuillu qui fera du bois de chauffage et les douglas, je les vendrai à une entreprise.* » Olivier Joye, agriculteur à Uzerche, a tronçonné un chêne centenaire. Il explique son geste : « *Dans deux ans, il aurait repoussé et on aurait été obligé de couper à nouveau. Il faut accepter la loi* » ; mais sans l'injonction du département, « *on l'aurait laissé debout puisqu'il était élagué pour que les voitures passent* ». Dans le courrier du mois de décembre, seuls les propriétaires forestiers se sont vu proposer une aide financière et un délai plus long s'ils acceptaient de grouper leurs travaux par le biais d'associations afin de valoriser leurs boisements.



## Disparition de corridors écologiques

Résultat : d'après de nombreux observateurs et habitants de la Corrèze, de vieux arbres encore sains sont taillés en pièces et des haies sont rasées aux quatre coins du département, aucun bord de route ne semble épargné. À titre d'exemple, en remontant la D54, sur 10 km entre Uzerche et Saint-Martin-Sepert, une quarantaine de feuillus ont été abattus. Parmi ces chênes et châtaigniers, dix avaient plus de 100 ans, les plus vieux approchaient les 140 ans.



Le conseil départemental a certes le droit, en vertu de [la loi pour une République numérique](#) et du Code de la voirie, d'exiger des propriétaires qu'ils élaguent les branches au-dessus de la chaussée. Mais cela entraîne des problèmes que les élus n'ont pas anticipés, à commencer par la disparition de corridors écologiques. Qu'en est-il des espèces protégées qui trouvent refuge dans les vieux arbres à cavités ? La loi interdit la destruction de leurs gîtes et habitats. Plusieurs espèces emblématiques des contreforts du Massif central sont concernées : chouette de Tengmalm, chouette chevêche, pic mar, murin, noctule et pique-prune, pour ne citer que quelques exemples.



**Un chêne centenaire, abattu au bord de la D54.**

Du côté du patrimoine, des forestiers, dans la précipitation, procèdent parfois à des coupes illégales. C'est le cas au village d'Aubazine, où un peuplement naturel de pins maritimes, à proximité immédiate

d'un site classé aux monuments historiques, s'est vu amputé de cinq résineux qui avaient plus de 50 ans. L'architecte des bâtiments de France, par la voix de la préfecture, assure qu'aucune demande d'autorisation n'avait été déposée.

### « Peut-être qu'il y a eu un problème d'interprétation »

Jean-Marie Taguet, vice-président du conseil départemental chargé du dossier élagage, se montre préoccupé par la situation : « *Le premier courrier, c'était pour faire réagir les gens. On voulait leur dire, on veut savoir ce que vous allez faire, et ensuite il y a le temps. On ne va pas demander à tous les Corréziens de tout élaguer d'ici un mois, il faut préserver l'arbre par rapport à la montée de la sève, on ne peut pas bousculer la nature, c'est logique. Peut-être qu'il y a eu un problème d'interprétation.* »



Cette coupe a été faite à moins de 500 mètres du site classé le canal des Moines.

Sauf que ce point de vue est discordant avec les propos de la lettre adressée aux propriétaires terriens, signée Pascal Coste. En voici un extrait :

[...] à l'approche de la période hivernale qui est propice aux travaux d'élagage et d'abattage, j'ai souhaité mettre l'accent sur (vos) obligations et vous permettre d'engager des coupes utiles avant fin février. Aussi je vous invite à procéder à ces travaux d'enlèvement des bois empiétant ou surplombant le domaine public. En cas de non-réalisation, l'article L-131-7-1 du Code de la voirie routière autorise, après mise en demeure sans résultat, à procéder à l'exécution d'office des travaux nécessaires et à mettre à la charge des propriétaires qui n'ont pas réalisé ces travaux les frais engagés. Dans le courant du mois de mars, mes services procéderont aux reconnaissances sur le terrain. Le cas échéant, des courriers de mise en demeure seront adressés aux propriétaires afin que les travaux nécessaires soient réalisés dans un délai d'un mois. »

Aussi, au fur et à mesure de l'avancée des opérations, le département se heurte à une opposition de plus en plus vive. [Une pétition, lancée sur internet il y a un mois](#), a rassemblé plus de 18.000 signatures contre ce que le collectif de personnes intitulé Défense de l'environnement arboré des routes du Limousin appelle un « *massacre organisé* ».

### « Il y a des ambiances qui n'existeront plus »

La Société française d'arboriculture a demandé un moratoire au conseil départemental par la voix de son représentant local, Louis Dubreuil. Il souhaite que les coupes soient réalisées de manière soignée et qu'elles respectent les arbres. Il exprime son agacement : « *De beaux arbres tombent en rafale,*



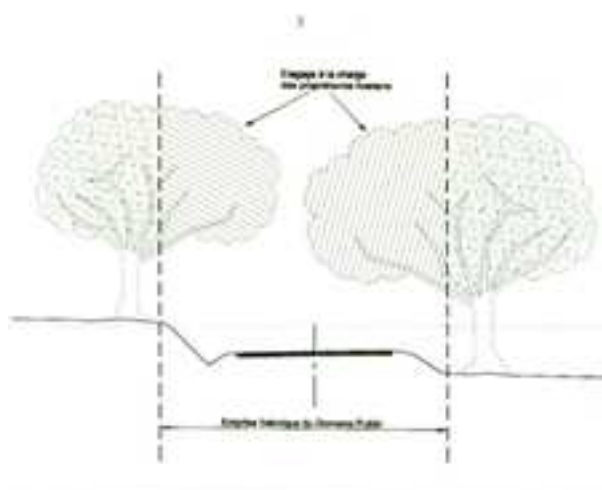
*parfois ils sont mutilés, il y a des ambiances qui n'existeront plus. » Il reconnaît toutefois que « la Corrèze étouffe par endroits, il y a des résineux le long des routes qui apportent du gel ».*



**Les vestiges d'une haie de chênes remarquables.**

Guy Puyfaucher, dirigeant d'une scierie en bordure de la D54, reçoit de nombreux appels — « *pas tous les jours mais presque* » — pour couper et enlever du bois. Toutefois, il ne cache pas son mécontentement : « *Je refuse. Il y a des arbres dangereux, c'est sûr, mais de là à tout faire raser, je ne suis pas d'accord. On défrise le paysage. Les arbres qu'on coupe ne feront plus écran sur les routes et le vent prend de la puissance. On se plaint qu'il y ait des tempêtes, mais on a rien compris.* »

Depuis octobre, un collectif de 15 élagueurs grimpeurs a aussi rejoint le mouvement de contestation et refuse depuis tout chantier en bord de route. Benoit Gilly, parle au nom des arboristes : « *Ne plus vouloir de feuilles au-dessus des routes, c'est aberrant, tout comme de dire que les gouttes d'eau sont à l'origine de la dégradation des routes. Les arbres régulent la température en été, ce qui est bénéfique au goudron. Comment se fait-il que, pour un projet d'une telle ampleur, le conseil départemental n'ait pas fait appel aux professionnels pour connaître l'impact de cette opération d'un point de vue environnemental ?* »



Dans cette annexe à l'un des courriers envoyés, le département demande d'élaguer en suivant les pointillés.

En effet, le département n'a pour le moment consulté que le conseiller forestier de la chambre d'agriculture, dont le métier est la promotion de l'emploi du bois et la valorisation économique des peuplements arborés, sans envisager d'autres interlocuteurs. Ces éléments laisseraient penser que, finalement, la fibre optique est l'arbre qui cache l'exploitation forestière.

<https://reporterre.net/La-Correze-a-lance-le-massacre-des-arbres>

## Massacre à la tronçonneuse en Corrèze

Publié le 2 mars 2018 |

Mise à jour le 1er mars



**C'est sur le site de *Reporterre* que l'on apprend qu'en septembre et en décembre 2017 l'administration corrézienne a envoyé deux lettres à 28 000 propriétaires riverains des routes départementales pour leur imposer l'élagage des arbres dépassant sur les voies publique sous peine de mise en demeure. Il s'agit, selon le département, de faire place nette pour l'installation de la fibre optique par voie aérienne et de protéger les routes de l'érosion provoquée par les gouttes d'eau tombant des feuilles...**

Au vu des coûts exorbitants de l'élagage par des sociétés professionnelles, mais aussi pour la fragilisation des arbres qu'un élagage trop important occasionne, un grand nombre de propriétaires choisissent de les abattre. Comme le pointe *le Collectif de défense de l'environnement arboré de nos routes limousines* (DEARLIM), si les arbres sont élagués et survivent, ils réinvestiraient en très peu de temps l'espace libéré... au-dessus des routes. C'est donc par dizaines, peut-être par centaines à l'échelle du département, que des arbres sont abattus.

Reporterre indique :

*D'après de nombreux observateurs et habitants de la Corrèze, de vieux arbres encore sains sont taillés en pièces et des haies sont rasées aux quatre coins du département, aucun bord de route ne semble épargné. À titre d'exemple, en remontant la D54, sur 10 km entre Uzerche et Saint-Martin-Sepert, une quarantaine de feuillus ont été abattus. Parmi ces chênes et châtaigniers, dix avaient plus de 100 ans, les plus vieux approchaient les 140 ans.*

Le prétexte des gouttes d'eau qui abîment les routes résume bien ce projet ahurissant. Le conseil départemental a-t-il l'intention d'interdire les forêts pour protéger le goudron ? Mais si l'on met en avant la "République numérique" pour abattre sans vergogne des arbres centenaires et que l'on détruit un peu plus les écosystèmes du Limousin déjà bien fragiles, *Reporterre* souligne que cela ne pourrait être qu'un prétexte :

*En effet, le département n'a pour le moment consulté que le conseiller forestier de la chambre d'agriculture, dont le métier est la promotion de l'emploi du bois et la valorisation économique des peuplements arborés, sans envisager d'autres interlocuteurs. Ces éléments laisseraient penser que, finalement, la fibre optique est l'arbre qui cache l'exploitation forestière.*

Pour l'instant l'opposition monte et commence à s'organiser. Un collectif de 15 élagueurs grimpeurs à même rejoint le mouvement et refuse toute intervention en bord de route. *Une pétition a été mise en ligne* et a déjà reçu près de 20 000 signatures.



## Mauvaise coupe sur toute la ligne?

Soumis par [Rédaction Corrèze](#) le mar, 06/03/2018 - 14:56

[Corrèze](#)



### Environnement

La campagne d'élitage en cours actuellement sur les routes du département continue à faire des vagues. Des arboristes grimpeurs professionnels corréziens et d'alentours viennent de créer le collectif AGIRR. Ces élagueurs militent pour que les arbres soient entretenus dans les règles de l'art et du vivant. Le chantier de l'élitage sur les bords de routes corréziennes n'en finit pas de faire tomber des branches, des arbres et de faire couler salive et encre. Samedi dernier, dans le cadre de la Foire du Livre de Naves, Gilles Clément, spécialiste mondialement reconnu du jardin planétaire avait répondu à une question portant sur l'élitage en cours sous l'impulsion du Département : « C'est l'illustration d'une vision technocratique du territoire. ça s'appelle faire propre avec l'illusion de la maîtrise. L'arbre ne connaît pas les limites du cadastre »...

Le tout jeune Collectif AGIRR (Arboristes Grimpeurs pour des Interventions Respectueuses et Raisonnées) composé d'une quinzaine de professionnels a décidé de se mobiliser contre les dégâts occasionnés par ce chantier sans fin, faut-il le rappeler, initié par le Département au motif de la protection de la chaussée (feuilles/pluie) et en vue du passage de la fibre (plan Corrèze 100% Fibre 2021) sous couvert de la loi. Suite aux 28.000 courriers envoyés aux propriétaires par le Conseil départemental au mois de septembre, les arboristes avaient manifesté leurs craintes vis-à-vis du fond de la missive. « On considérait que c'était une grosse bêtise si on continuait sur cette lancée en demandant aux propriétaires de parcelles de respecter le schéma de coupe conseillé par la collectivité : l'arbre avec un trait le long du tronc où il faut couper toutes les branches qui dépassent sur le domaine public » explique Loïs Bourges, membre d'AGIRR.

Le collectif estime que ces conseils ne sont pas appropriés au bon entretien des arbres. « En faisant ces tailles, le résultat va être pire. Les branches vont repousser deux fois plus vite, en plus grand nombre. Il faudra repasser tous les 3-4 ans avec tous les problèmes de sécurité que cela engendre. Ce que l'on voit actuellement sur les bords de routes est horrible » déplore Loïs Bourges. Sur les secteurs d'Aubazine, entre [Uzerche](#) et Saint-Martin-Sepert, Louignac... des arbres centenaires, des arbres tenant les talus ont été abattus en dépit du bon sens.

### ***L'injonction de la collectivité a de nombreux effets collatéraux***

Des petits propriétaires, n'ayant pas les moyens de réaliser l'élitage, font le choix de couper leur bois afin d'en tirer un revenu. « Les forestiers viennent, prennent les troncs qui les intéressent, font des gros tas de branches. Les ronces vont prendre le dessus avec des taillis énormes. Seul le gibier va pouvoir y aller et du gibier au bord des routes, ce n'est pas une bonne idée » constate Loïs Bourges. Le collectif avance qu'il y a d'autres solutions pour entretenir les arbres de manière harmonieuse : « Il nous paraît inconscient de considérer l'arbre comme de la matière inerte, du mobilier, de l'utilitaire basique à réguler ».

Lors d'une rencontre avec Pascal Coste, le collectif a essayé de faire adopter par le Département un autre schéma de coupe à envoyer aux propriétaires. Devant l'afflux de chantiers, ces professionnels refusent de travailler pour des propriétaires mis sous pression d'une mise en demeure. Le collectif s'inquiète des chutes d'arbres suite à leur élitage avec qui pour responsable. Il rappelle que les arbres situés sur les talus sont du ressort du Conseil départemental. « Il est très difficile de connaître les limites du domaine public. Deux mètres de différence, ça peut se jouer en milliers d'euros de frais » pointe Loïs Bourges.

Serge Hulpusch

La pétition en ligne sur le site [www.mesopinions.com](http://www.mesopinions.com) lancée par le Collectif D-E-A-R-LIM (Défense de l'Environnement Arboré des Routes du Limousin) a recueilli quelque 22.440 signatures pour ce qu'il nomme « le massacre organisé par le Conseil Départemental de la Corrèze ». Le collectif Agirr a ouvert une page FB à l'adresse [facebook.com/collectifAGIRR19](https://www.facebook.com/collectifAGIRR19)

<http://www.l-echo.info/article/correze/2018-03-06/mauvaise-coupe-sur-toute-ligne-58625.html>

# La Corrèze taille à tour de bras



■ **COUPES.** Incitée par le Département, qui veut protéger ses chaussées et passer la fibre, la Corrèze élague sévèrement ses arbres de bords de route.

■ **PROTESTATION.** Devant l'ampleur du mouvement, et surtout les coupes rases constatées, les professionnels de l'élagage montent au créneau. PHOTO FRÉDÉRIC LHERPINIÈRE

**PAGE 7**



ROUTES ■ Les arboristes grimpeurs opposés à la campagne d'élagage telle que lancée par le Département

# La Corrèze n'est pas un modèle de taille

**Pour les arboristes grimpeurs corréziens réunis au sein du collectif AGIRR, l'élagage préconisé par le département « est une hérésie ».**

Dragon Pérovic

« Le Département va droit dans le mur ! » C'est ce que 15 arboristes grimpeurs corréziens, réunis au sein d'un collectif, AGIRR, pensent des méthodes d'élagage préconisées par le Conseil départemental auprès de 28.000 propriétaires riverains pour un réseau routier de 3.700 km. « Nous n'attendons aucune retombée financière de notre action. Du travail, on en a suffisamment. On a monté ce collectif pour avoir plus de poids et pouvoir communiquer sur les bonnes pratiques », insiste Benoît Gillie.

**Des chênes centenaires**  
L'arboriste constate que « les propriétaires préfèrent abattre les arbres que les élaguer. On va se retrouver avec des coupes rases partout. Des chênes centenaires ont déjà été abattus vers Uzerche. Des pins de 50 ou 60 ans sont tombés à 500 mètres du canal des moines, un site classé. Vers Sainte-Fortunade, c'est pareil. Si on veut, des routes saines, il faut des arbres de bordure et des talus sains. Pour ça, il ne faut pas tout couper, ni massacrer. Le paysage et l'identité du pays sont en train d'être modifiés. Il faut que la



**SUR LE TERRAIN.** (De g. à dr.) Sébastien Baron, Jean-Marc Prodel et Benoît Gillie (au 1<sup>er</sup> plan). Pour ces arboristes grimpeurs : « abattre massivement et tailler drastiquement va provoquer à moyen terme une catastrophe ». A GAUCHE

Corrèze reste la Corrèze, et elle ne sera plus avec des portemanteaux aux bords de route. » Les membres du collectif ne prennent plus aucun chantier de bord de route. « On ne veut pas faire mal notre travail. Le Département demande un élagage à l'aplomb, sans aucune feuille au-dessus de la route. Faire ça à un arbre va poser de gros soucis concernant sa biologie ou sa mécanique, explique Benoît Gillie. Tailler un arbre, c'est le blesser. Il faut donc que le principe de taille soit durable. Ce qui est beaucoup plus durable, c'est de dégager les fils, les

bois morts et les arbres dangereux. On fait une taille de rehaussement, au gabarit routier, comme on l'a toujours fait. Quant à l'argument avancé par le Département des gouttes d'eau tombant des arbres et endommageant la chaussée, on n'a jamais vu d'étude technique sur la question. »

## Pas entendus

Ces professionnels de l'arbre se demandent pourquoi aucun des arboristes corréziens n'a été consulté ? « Nous avons des connaissances en biologie, en physiologie, en architecture

d'arbre. On est allé prévenir le Département en octobre. Maintenant, on essaye de faire de notre côté, un travail qui aurait dû être fait six mois avant. On a vu le président Coste, les 15 et 20 février derniers. Il nous a écoutés, mais on n'a pas été entendus, à part sur les arbres à très fort potentiel patrimonial. »

Quels arguments opposent-ils à la taille à l'aplomb préconisée par le Département ? « Ça va repousser, les arbres vont faire des rejets de manière anarchique et des points de pourriture un peu partout, insiste Jean-Paul Prodel. Donc, ces arbres taillés

n'importe comment aujourd'hui, sont destinés à l'abattage dans quelques années et poseront des problèmes sur les routes. Il existe une règle : on n'enlève jamais plus d'un tiers de masse de feuilles d'un arbre, sinon, il rejette. »

« Le paysage et l'identité du pays sont en train d'être modifiés »

« L'idée n'est pas de dire "il ne faut rien faire, on ne touche à rien", complète Sébastien Baron. Il y a eu 15 - 20 ans de laisser-aller dans l'entretien des routes. Mais, ce n'est pas parce qu'il y a du travail qu'il faut faire tout dans l'urgence et n'importe comment. Dans moins de cinq ans, il y aura sur les bords de routes des arbres tombés sur la chaussée. »

Jean-Paul Prodel voit lui un autre danger : « les arbres en bordure de route, exposés au vent depuis petits, développent un système racinaire qui leur permet de se maintenir dans l'espace. Une fois qu'on a coupé ceux-là, les arbres qui sont derrière, avec un système racinaire "ordinaire" vont tomber comme un château de cartes. »

« On travaille depuis plus de quinze ans sur les bonnes pratiques de taille raisonnées, pérennes et respectueuses de l'arbre, concluent les arboristes. Ça commençait à porter ses fruits. Là, on voit nos efforts anéantis. » ■

## Un collectif de défense des arbres demande un arbitrage du préfet

« La Corrèze est victime d'une épidémie qui décime une partie de ses arbres. » Louis Dubreil, représentant régional de la Société française d'arboriculture est un des initiateurs du Collectif pour le respect raisonné des arbres corréziens qui réunit une dizaine de collectifs et d'associations contre l'élagage. (\*)

« Ces travaux d'élagage sont contraires à la fois au bon sens, à l'intérêt général et aux textes de loi. Nous allons demander un arbitrage au préfet de la Corrèze, car dans ce dossier on est en plein conflit d'intérêts généraux divergents, explique-t-il. Justement, dans certains en-

droits, les coupes d'arbres sont en infraction avec des textes de loi qui garantissent l'intérêt général : protection des espèces sensibles, des sites remarquables, des arbres d'alignement, protection des Monuments Historiques, Code de l'urbanisme... » Selon le collectif « les méthodes d'intimidation utilisées par le président du Département pour arriver à ses fins sont fondées sur des arguments juridiques très fragiles et les justifications techniques mises en avant pour demander les élagages ne sont fondées sur rien de réel. »

Une pétition contre cette for-

me d'élagage, lancée sur Internet il y a un mois par le Collectif de Défense de l'environnement arboré des routes du Limousin a recueilli déjà près de 22.000 signatures.

## Pascal Coste persiste et signe

Le président du Conseil Départemental Pascal Coste a évoqué l'élagage, hier, lors de la réunion du canton d'Uzerche. « Nous allons récrire à tous les propriétaires riverains, avec trois cas de figure. Ceux qui vont le faire par leurs propres moyens, on leur donnera jusqu'au mois d'octobre pour finir

les travaux, en leur rappelant des consignes de sécurité. Ceux qui adhèrent aux opérations groupées, avec l'ASAFAC, auront chacun un contrat suivi d'un devis à signer. Le Département aidera ces opérations à hauteur de 15 %. Enfin, ceux qui ne bougent pas, recevront en avril, une lettre de mise en demeure. Si les travaux ne sont pas faits ils recevront début mai une exécution d'office. On fera un appel d'offres pour tous les élagages d'office, selon un cahier de charges de professionnels de l'élagage. On effectuera les travaux à leur place et ils recevront une facture de la part du trésorier départemental. Ceux-là n'auront pas d'aide de 15 % et il va

falloir qu'ils payent les frais de gestion. Ils n'ont donc aucun intérêt à faire ça. [...] j'entends un certain nombre de voix qui s'élèvent. C'est bien normal. J'ai beaucoup tenu compte de ce qu'ils ont dit. Il y avait beaucoup de choses qui figuraient déjà dans le plan, notamment le fait de tenir compte des arbres à fort potentiel patrimonial. » ■

(\*) Le collectif est composé de : Corrèze environnement, association pour la protection des arbres de route, Maisons paysannes de la Corrèze, Société pour la protection du patrimoine et de l'esthétique de la

Corrèze

LA MONTAGNE – 7 mars 2018

[https://www.lamontagne.fr/tulle/environnement/correze/2018/03/07/coupes-rases-d-arbres-en-correze-les-professionnels-de-l-elagage-montent-au-creneau\\_12762578.html](https://www.lamontagne.fr/tulle/environnement/correze/2018/03/07/coupes-rases-d-arbres-en-correze-les-professionnels-de-l-elagage-montent-au-creneau_12762578.html)





LA CAMPAGNE D'ÉLAGAGE LANCÉE ENTRE BRIVE ET TULLE



## La campagne d'élagage lancée entre Brive et Tulle

ÉCRIT PAR FANNY PAUL LE 8 MARS 2018.

**CORREZE** Des arbres coupés, d'autres sectionnés et des amoncellements de troncs sur le bas coté de la route. La campagne d'élagage lancée par le département en septembre défigure le paysage habituel.

La collectivité la justifie pour accroître de 30% la longévité du réseau routier, pour la sécurité des usagers mais aussi et peut être surtout pour le déploiement de la fibre. La campagne concerne au total 28 000 corréziens invités à réaliser par eux mêmes ou avec l'aide du conseil départemental cet élagage. Une pétition d'opposants contre « le massacre organisé par le conseil départemental de la Corrèze » est en place sur Internet. Elle compte pour l'heure 23 000 signataires.

Pascal Coste est le président du conseil départemental

Le département offre aux 28 000 corréziens propriétaire concernés un accompagnement financier de 15% mais le coût de l'élagage reste pour beaucoup trop important. Conséquences : des arbres coupés et un paysage qui, par exemple, entre Brive et Tulle, sur la RN 1089 est transformé.

Pascal Coste est le président du conseil départemental

Ecoutez la réaction de Marceau Bourdarias du collectif AGIRR aux propos du président du conseil départemental de la Corrèze

Un collectif CRAAC vient de voir le jour, il rassemble plus d'une dizaine d'associations opposées au projet dont la Société Française d'arboriculture.

Louis Dubreuil est le porte parole du collectif CRAAC

<https://www.radiototem.fr/correze-bassin-de-la-dordogne/3194-la-campagne-d-elagage-lancee-entre-brive-et-tulle>





# L'élagage

La campagne d'élagage fait des étincelles. Alors que les opposants crient au massacre, Pascal Coste reste droit dans ses bottes et défend sa mesure.

■ Pascal Coste

## « Si c'était à refaire, je referai la même chose »

Lancé en septembre 2017, le plan d'élagage porté par le conseil départemental s'achèvera en 2021. À cette date, les vingt-huit mille propriétaires auront dû effectuer ces travaux.

**S** i un vent de contestation semble souffler sur le plan d'élagage lancé en septembre 2017 par le conseil départemental, le président Coste, lui, reste droit dans ses bottes et défend cette campagne inédite d'élagage en bordure de trois mille sept cents kilomètres de routes départementales.

### [ Longévité du réseau ]

Une opération qui a un triple objectif. « La priorité de ce plan est d'améliorer la longévité des routes départementales. On estime à 30% la durée de vie d'une route élaguée. Cela repousse ainsi de cinq années le besoin de réhabilitation d'un tronçon dégradé. On consacre chaque année quatorze millions d'euros sur le réseau routier, mais, pour améliorer l'état de nos routes, il faudrait investir vingt millions d'euros et augmenter les impôts. Pas sûr que les Cotésiens apprécieraient. Nous avons donc préféré limiter nos investissements en la matière en appuyant sur la durée de vie de nos routes », explique Pascal Coste qui, avec ce plan, souhaite également améliorer la sécurité des automobilistes qui empruntent le réseau départemental.

### [ Sécurité des automobilistes ]

« Les statistiques montrent que 51% des accidents de circulation se déroulent sur des routes humides. En élaguant, on réduit l'humidité, mais aussi le gel et l'enneigement », argumente le président. Une campagne d'élagage qui s'articule avec celle du déploiement de la fibre optique, dont une bonne partie de ce réseau emprunte les infrastructures aériennes qui longent le réseau routier départemental. Si cette campagne d'élagage facilitera incontestablement les travaux de déploiement de la fibre optique, pour le président du conseil départemental, ce n'est pas l'objectif premier. Pour preuve, les travaux d'élagage doivent être menés des deux côtés de la route. « Nous avons fait coordonner ces deux campagnes pour permettre aux propriétaires d'effectuer ou de faire effectuer ces travaux dans de meilleures conditions. Car, même si ce n'est pas élagué, nous déploierons la fibre. En revanche, si l'arbre d'un propriétaire venait à tomber sur la ligne, il en sera de sa poche. »

Les vingt-huit mille propriétaires concernés par cette opération ont reçu, dès le mois de septembre dernier, le premier des trois courriers envoyés par le conseil départemental dans lesquels il rappelle les obligations légales en la matière, fixe le calendrier



Pour Pascal Coste, élaguer les routes permet de garantir la longévité de la route et la sécurité.

et précise les modalités (lire page suivante).

Une campagne d'élagage qui n'a pas manqué de faire réagir certains propriétaires et professionnels (lire page suivante) qui se sont réunis en collectif pour dénoncer « un massacre d'arbres », des coupes illégales, la destruction du paysage, des accidents corporels, un coût trop élevé, des aides financières qui arrivent trop tard, etc.

Un vent de contestation qui ne fait pas fléchir le président Coste. « Certains propriétaires se sont aperçus qu'ils n'avaient pas respecté, au moment de la plantation, le règlementation en vigueur. De ce fait, ils ont dû abattre des arbres parfois âgés. Après, le droit à la propriété doit être respecté. Abattre ou élaguer un arbre sur sa propriété doit rester un choix individuel », contre-attaque le président Coste qui est vert debout contre les accusations de destruction du paysage ou des corridors écologiques. « Ce n'est pas en élaguant les bords de routes que nous allons détruire le paysage. Cette opération le modifie tout

au plus. Et ça n'a rien à voir avec les plantations de résineux qui ont dénaturé la forêt cotésienne en plantant de manière obsessionnelle des sapins là où l'on avait des landes et des haies et ce sans que personne ne s'en émeuve. »

Concernant les coûts de l'opération pour les particuliers, qu'il invite à la plus grande prudence s'ils décident d'effectuer eux-mêmes ces travaux : « nous ne sommes pas tous bûcherons », poursuit Pascal Coste avec le chiffre de un à cinq euros le mètre. « Pour mener à bien ces travaux et limiter les coûts, nous avons proposé aux propriétaires d'effectuer ces travaux de manière groupée », poursuit Pascal Coste qui souhaite préserver les arbres qui ne posent pas de problème mais reste fidèle à sa feuille de route. « Si c'était à refaire, je referai la même chose, mais un an plus tôt. »

**INFO +**

elagage@co85.com  
ou 02.53.93.29.29

Télèveil SAUVERRIE



Mobilisation

# Les opposants dénoncent un massacre

Chênes, châtaigniers, hêtres, des milliers d'arbres ont fait les frais de la campagne d'élagage initiée par le département. Certains propriétaires n'ont pas hésité à sortir les tronçonneuses et à couper court, voire ras. Des voix s'élèvent pour dénoncer un massacre et réfuter les arguments avancés par le conseil départemental.



Pour les opposants, cette campagne d'élagage signifie les premiers coupes.

**C**onstatation, c'est le mot qui revient sans cesse dans la bouche de Jean-Jacques Dessus, fondateur du collectif Défense de l'environnement arboré de nos routes bocalières (Devalin). « Quand je vois ces routes, je suis consterné », explique-t-il pour résumer les coupes d'arbres réalisées le long des routes bocalières dans le cadre de la campagne d'élagage lancée par le conseil départemental. Constaté comme de nombreux intervenants concernés ou non ayant signé le pétition au sein du collectif Devalin. Des signataires qui dénoncent les « massacres », des paysages caractéristiques déformés ou encore « une abomination écologique ».

### [ Une méthode contestée ]

Si les opposants à cette vaste campagne se dressent contre le défilé des abords des routes bocalières, ils contestent aussi la méthode, notamment l'opération faite aux propriétaires dans le courant du 8 septembre dernier. « En préparation des travaux de déploiement du projet 100% libre 2021 (...), cet exercice préventif devient impératif. C'est pourquoi, à l'approche de la période hivernale qui est propice aux travaux d'élagage et d'éclaircie, j'ai souhaité mettre l'accent sur les obligations et vous permettre d'engager les coupes utiles avant les fêtes. » Le courrier stipulait également que les travaux pourraient être réalisés en cas de manquement par la collectivité à la charge des propriétaires rivaux.

« Le délai était beaucoup trop court, c'était impossible pour beaucoup de gens », souligne Jean-Jacques Dessus, avant de préciser que, face à ce courrier, des gens ont pris peur. Certains ne pouvant procéder eux-mêmes à l'élagage ou n'ayant pas les moyens de faire appel à un professionnel, ont alors choisi de procéder à une coupe rase, mettant ainsi par terre des arbres parfois centenaires.

### [ Contestation et incompréhension ]

Par ailleurs, dans ce même courrier où étaient également mentionnées les parcelles concernées, les propriétaires ont pu découvrir un schéma précisant l'élagage recommandé pour protéger les chaussées. Un schéma contesté, comme l'évoque sur son site Internet La Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France : « Selon le département, les arbres doivent être élagués "en chapeau",

Mais c'est au moyen de toutes les styles professionnelles et esthétiques de l'élagage. Une telle qui n'empêche pas pour les détracteurs de la campagne la présence de feuilles sur les chaussées, comme la dégradation des routes qui ne seront plus praticables du tout au beau jour.

Environnementaux, économiques ou esthétiques, les arguments des opposants à cette campagne d'élagage sont nombreux, mais surtout prior la contamination et l'incroyable. A Lagaudrie, Paule-Marie Dupuyrony a reçu, elle aussi, le courrier du 8 septembre lui demandant de procéder à l'élagage d'arbres sur l'une de ses parcelles. « Ce sont des arbres qui sont très beaux, plantés vers 1940. Ce n'est qu'un cas parmi d'autres, mais il est significatif, car c'est la route qui mène au manoir du Bécou », explique la propriétaire du site reconnu comme « zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ».

### [ L'opposition s'organise ]

Si l'incompréhension prime chez certains propriétaires face à cette décision départementale, les arguments avancés par la collectivité ne trouvent pas forcément écho. « Le premier courrier met en avant le déploiement de la filière, le second la sécurité routière et la longévité des routes », détaille Jean-Jacques Dessus. Ne se revendiquant d'aucun courant politique, ce dernier comme Paule-Marie Dupuyrony déplorait surtout le bouleversement des paysages départementaux et la disparition d'un patrimoine qui fait partie de l'identité bocalière. « La Collecte pays veut en faire la feuille de châtaigner sur le logo du département », énumère Paule-Marie Dupuyrony, non sans se demander quel sens auront ces symboles dans un département aux routes envahies de leur végétation.

« La contestation est conséquente : un collectif est en train de se mettre en place. De nombreuses associations se mobilisent en Cotentin et ailleurs », complète Jean-Jacques Dessus. Le pétition qu'il a lancé a d'ailleurs réuni « près de vingt-cinq mille signataires depuis le 1er du mois de janvier ».

Gilles ROUSSEAU

### Récapitulatif

## L'élagage, pourquoi et comment ?

Le conseil départemental a informé vingt-huit mille propriétaires en septembre 2017 que les arbres débordant sur la route devaient être élagués ou abattus. Plusieurs choix s'offrent à eux, mais ils doivent se décider avant l'été 2018. Récapitulatif des possibilités et raisons de cet élagage qui divise l'opinion.

« Cette démarche d'élagage est une obligation d'entretien qui est tenue les propriétaires », lance sans détour Eric Larue, chargé du projet au conseil départemental. « Il y a trois niveaux : le premier est le sécuritaire routière, le deuxième est la garantie de longévité des chaussées, le troisième est l'esthétique de la filière », détaille-t-il avec précision. Le Cotentin, engagé sur le voie du 100% libre à l'horizon 2025, doit mener les travaux nécessaires afin de permettre un déploiement optimal du haut débit. Et assurer l'attractivité de son territoire. « Il faut qu'on tienne compte, précise le conseiller. Les premiers travaux sont été réalisés à l'automne 2016. Nous avons priorisé des zones géographiques en fonction d'un planning défini en trois phases : 2016-2019, 2019-2020, 2020-2021. Elles ont été validées le 15 février. »

### [ Trois mille sept cents kilomètres de routes concernées par l'élagage ]

L'an dernier, des relevés ont été effectués à partir des plans cadastraux (pour une quarantaine d'agents ont été mobilisés). Sur les quatre mille sept cents kilomètres de route départementales, trois mille sept cents sont concernés par l'élagage. « Les linéaires ont été définis. Nous avons aussi identifié les arbres sans ou encore ceux qui ont un fort potentiel patrimonial », précise Eric Larue qui a fait appel à un conseiller forestier de la chambre d'agriculture. « Nous travaillons par sections d'habitants et l'ensemble des besoins d'élagage est coordonné. » La majorité des arbres en bord de route appartient au domaine privé : le massif d'élagage, pleine de ramifications, n'est donc pas chose aisée. Si la taille respectueuse des branches demeure au cœur des interrogations, c'est bien la nécessité de la collaboration entre nature et sécurité ainsi que l'optimisation des dépenses d'entretien qui constituent la touche. « Nous laissons les propriétaires libres de choisir comment ils veulent procéder et nous offrons une aide financière pour ceux qui souhaitent se représenter », explique Eric Larue. Trois possibilités sont proposées : le propriétaire peut soit élaguer lui-même, soit faire appel à un professionnel, soit se représenter avec d'autres propriétaires dans des structures de type Anaric qui travaillent avec des professionnels. « Une aide de 15 % sur le coût total des travaux entrepris est accordée aux propriétaires qui choisissent cette solution. »

### [ Les trois mille propriétaires de la phase 1 doivent retourner leurs coupons-réponse ]

En septembre, un premier courrier explicatif a été envoyé. En décembre, un rappel a été banni, et, dans les jours qui suivent, un troisième courrier, composé d'un formulaire, va encourager les propriétaires à communiquer leurs décisions. « Au plus tard, nous devons avoir toutes les réponses avant fin septembre. » Mais il ne faut pas oublier que les zones géographiques ont été délimitées selon trois phases : les propriétaires de la phase 1 ont donc le temps de fonctionner, sont donc les premiers à devoir répondre. Quelques trois mille propriétaires de la phase 1 ont ainsi jusqu'au 30 mars pour retourner leurs coupons-réponse. Parmi eux, trois mille ont déjà choisi d'engager des travaux par leurs propres moyens, deux mille trois cents ont opté pour la méthode gratuite. Et le reste ? « Ils n'ont pas encore répondu. De plus, certains habitent à l'étranger », insiste Eric Larue, mentionnant la complexité et l'ampleur du projet. « Nous actualisons en permanence les données, les réponses, les solutions choisies : nous laissons du temps aux propriétaires pour s'organiser, mais nous venons dans l'obligation d'envoyer les premiers courriers en décembre avant l'été. » Mais tout doit se terminer sur les tarifs d'élagage au plus vite afin qu'ils soient et budget du budget... soient validés dans le respect.

Gilles ROUSSEAU

## Élagage et paysage

Lors de la réunion cantonale d'Uzerche le président du Département Pascal Coste a abordé longuement l'élagage des bords de routes départementales en cours et notamment deux des arguments des opposants : « On me dit "Ah les corridors écologiques, on va les plomber". Qu'on m'explique comment ça marche les corridors écologiques. Parce qu'un écureuil n'a pas besoin de branches pour traverser une route de 10 mètres, un sanglier non plus. Un oiseau est capable de passer d'un côté à l'autre de la route, même s'il manque trois branches au milieu [...]

Qu'on ne me dise pas que la Corrèze va être défigurée par cet élagage. Quand on regarde un paysage, qu'est ce que vous regardez l'horizon ou les bouts des doigts ? Quand je regarde le paysage, je ne le regarde pas à trois mètres. Le paysage pour moi, ce sont les Monédières, la forêt. D'ailleurs, je vois qu'il y a beaucoup de forêts et même si on enlève quelques arbres au bord de la route, il va en rester ».

**La Corrèze et ses arbres.** C'est la question qui fâche en ce moment en Corrèze : la coupe des arbres ou leur élagage en bord de route. Une demande ferme du Département qui a sommé les propriétaires de se plier à cet entretien, à la fois pour préserver les routes, mais aussi pour permettre le passage de la fibre.

Nombreux sont les opposants, écologistes ou pas d'ailleurs, qui estiment que cette demande ne repose sur aucune étude concrète, qu'on est en train de défigurer le paysage pour rien et de mettre à mal le patrimoine forestier. Mais Pascal Coste reste droit dans ses bottes :

« On me dit "Ah ! Les corridors écologiques, on va les plomber". Qu'on m'explique comment ça marche les corridors écologiques. Parce qu'un écureuil n'a pas besoin de branches pour traverser une route de 10 mètres, un sanglier non plus. Un oiseau est capable de passer d'un côté à l'autre de la route, même s'il manque trois branches au milieu [...] Qu'on ne me dise pas que la Corrèze va être défigurée par cet élagage. Quand on regarde un paysage, qu'est-ce que vous regardez l'horizon ou les bouts des doigts ? Quand je regarde le paysage, je ne le regarde pas à 3 mètres. Le paysage pour moi, ce sont les Monédières, la forêt. D'ailleurs, je vois qu'il y a beaucoup de forêts et même si on enlève quelques arbres au bord de la route, il va en rester », a-t-il déclaré lors d'une récente réunion cantonale à Uzerche. Le débat n'est pas prêt de s'éteindre.





## Elagage : volée de bois vert et moratoire

Soumis par [Rédaction Corrèze](#) le mer, 21/03/2018 - 20:51

[Corrèze](#)



### Environnement

Mardi à Tulle, Corrèze Environnement a organisé une table ronde et d'échanges sur le dossier de la gestion des bords de route en Corrèze en lien avec les chantiers initiés par le Conseil départemental. Les associations environnementalistes réclament un moratoire en dénonçant l'illégalité de la procédure en cours...

Une centaine de personnes a participé à la réunion publique. Parmi elles le vice-président de la collectivité départementale Jean-Marie Taguet en charge de la voirie venu porter la voix du Département au milieu de la controverse. La réunion ouverte par la présidente de Corrèze environnement Jeanne Watchel a donné le ton : «une combativité citoyenne contre l'opacité». Et contre les zones obscures engendrées par cette injonction du Département lancée à 28.000 propriétaires corréziens d'entretenir leur bien boisé en bord de route, rien de tel qu'un éclairage juridique du dossier.

### Elagage : Légal ou illégal ?

Antoine Gatet de la cellule juridique de Limousin Nature Environnement a donné le cadre légal. Il a rappelé que l'entretien des routes départementales du ressort de la collectivité concernait la chaussée et ses dépendances : talus, fond et fossé. Du cas des plantations privées qui débordent sur la voie publique, la loi de 2015 a donné compétence au Conseil départemental. «En matière d'entretien des plantations privées qui peuvent constituer des menaces pour les voies départementales, ils peuvent utiliser les pouvoirs qui étaient dévolus aux communes : vous mettre en demeure de faire les travaux et si vous ne le faites pas, exécuter des travaux d'office et vous envoyer la facture». Donc seule une menace, (chute d'arbres, branches) peut obliger à intervenir. «Le Conseil départemental dans son courrier, en se fondant sur le code de la voirie pour exiger un enlèvement des bois surplombant le domaine public, dépasse ses compétences. Il devrait démontrer qu'elle est la menace et voir au cas par cas» a estimé le juriste. Il a ensuite fait mention du code des Postes et Télécom (qui n'est pas mentionné dans les courriers) en lien avec le projet 100% fibre. «Le principe est que le déploiement de la fibre comporte un droit de passage sur le domaine routier qui concerne le Département et des servitudes sur des propriétés privées.

On peut vous imposer des élagages et des abattages d'arbres mais cette servitude doit être portée par le maire au nom de l'Etat» a-t-il indiqué.

Un article du Code des Postes (L45-9 alinéa 5) souligne que cette servitude doit se faire dans «un respect de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux dans les conditions les moins dommageables»... Et de conclure que le courrier d'injonction de la collectivité a été rédigé «sur une base juridique mauvaise. Les courriers sont illégaux et ce qui est demandé est illégal. C'est presque un détournement de procédure. Sous couvert de lutter contre les menaces imminentes de la route, on vous fait couper des arbres pour faire passer la fibre».

Au regard du code de l'Environnement, Antoine Gatet a ajouté que les abattages d'arbres centenaires survenus sur certains secteurs du département sont de fait des coupes illégales. Est-ce que les chantiers lancés sans aucune concertation préalable sont légaux ? Jean-Marie Taguet, seul contre tous, a évoqué l'aspect juridique comme il a pu : «Je n'ai pas les compétences pour apporter des précisions. Ce que je peux faire et m'engager, c'est de voir par rapport à ce problème juridique(...). Si vraiment il y a une illégalité engagée par le Conseil départemental, pourquoi depuis six mois on n'a pas eu un retour par rapport à ça ?»...

Au vu des enjeux, la réponse de l'élu sur la légalité apparaît bien légère. Il a repris l'argumentation assenée de la préservation des routes. Jean-Marie Taguet a relayé que le Département était à l'écoute, évoquant la mise en place d'un comité de pilotage mercredi dernier : «la concertation se met en place tranquillement» a-t-il assuré. Et tardivement peut-être... «On laisse pourrir la situation» pouvait-on entendre dans la salle. L'élu a rappelé que le Département avait parlé «d'élagage» et pas «d'abattage» dans ses courriers aux propriétaires. Jean-Marie Taguet a mentionné l'association ASAFAC, capable de proposer aux propriétaires de réaliser le travail pour eux. Dans la salle, l'idée a germé que le Préfet pourrait exercer son «contrôle de légalité» sur ce dossier. La demande est transmise.

### Moratoire et recours administratifs

Tranquilles, les professionnels de la filière de l'élagage et les associations ne le sont pas. Ils ont réclamé mardi soir la mise en place d'un moratoire et envisager de possible recours. «Si vous faites des mises en demeure en respectant votre calendrier, c'est toutes les mises en demeure qui seront au tribunal administratif. C'est une source de contentieux énorme. On accompagnera les propriétaires en tant qu'association de protection de l'environnement sur ces mises en demeure» a annoncé Antoine Gatet.

Marceau Bourdarias, membre du Collectif AGIRR (Arboristes Grimpeurs pour des Interventions Respectueuses et Raisonnées) est revenu sur les aspects techniques de l'élagage. Le collectif d'une quinzaine de professionnels se veut force de propositions au sujet de l'entretien des abords routiers. Marceau Bourdarias a précisé que les arbres coupés en bord de route allaient générer des forêts de rejets. La coupe des arbres de lisière, naturellement résistants, risque quant à elle de fragiliser un peu plus les bords de route avec des arbres de second rideau incapables de résister aux vents forts et autres tempêtes à venir.

De la légalité, il a précisé que le code rural interdisait la coupe des arbres d'alignement au mois de mars, pour cause, des raisons de biodiversité évidentes. «Là, il est urgent de faire une chose. On le dit depuis le début : arrêter les tronçonneuses, c'est tout» a lâché Marceau Bourdarias. Les choses bougent un peu. Un nouveau courrier du Conseil départemental propose un autre schéma d'entretien pour les arbres à caractère patrimonial avec comme préconisation un rehaussement de couronne en laissant la voûte à 12-14 mètres. Cela ne concernerait que des arbres de 25 m selon le collectif.

Gérard Nonique-Desvergnès, membre de la LPO Limousin, a dit son inquiétude sur une opération faite sans concertation. «Si ça continue la vie faune et la biodiversité vont en prendre plein la gueule. Il est temps d'arrêter ce système». En cette semaine de Printemps, une enquête nationale est venue alerter sur la disparition des oiseaux en zone rurale.

Louis Dubreuil, de la Société Française d'Arboriculture a relaté des études de cas liés à une «injonction d'élagage dogmatique» aux effets destructeurs. Les questions de limites de propriété, de responsabilité, d'espèces protégées ont aussi alimenté des débats de bonne tenue sur ces enjeux globaux.

Serge Hulpusch



**ARBRES** ■ Les opposants à la campagne d'élagage telle qu'elle est menée réclament une pause et la jugent illégale

# Un moratoire demandé sur l'élagage

La campagne d'élagage et ses conséquences sont contestées par des associations. Elles dénoncent sa base juridique et réclament un moratoire immédiat.

Jean-Louis Merlier

Associations, professionnels de la filière bois ou simples citoyens : les participants à la table ronde organisée mardi soir à Tulle, portant sur la campagne d'élagage lancée par le Conseil départemental, n'avaient qu'une envie, celle que cesse illico le fruit des tronçonneuses et des scies, et que la discussion puisse commencer sur les bonnes pratiques et le respect de l'environnement.

Décision a été prise, dès la fin de la réunion, de demander au Département un moratoire immédiat sur cette campagne. Demande accompagnée d'une menace d'action juridique si les associations (\*) ne sont pas entendues.

Car un juriste s'est penché sur les courriers du Département envoyés aux propriétaires de parcelles, et seules bases de lancement de la campagne d'élagage. « La base juridique est floue. Si l'on retient la sécurité routière comme objet de la campagne, alors la collectivité peut faire à la place du propriétaire, mais uniquement s'il y a une menace pour les usagers de la route. Si l'objet c'est la fibre, alors c'est le code des postes et télécom, et là il s'agit de créer des servitudes sur le



COURRÈS. Flancs de l'éclaircie. Les zones de protections ont permis d'éviter de couper les arbres à proximité des zones habitées. Mais donne la gêne de passage sur les bords de routes départementales. Jean-Louis Merlier

domaine privé, mais ça doit être porté par le maître au nom de l'Etat.

Le code de l'environnement protège aussi les alignements d'arbres et d'allées, exige que soit prise en compte la faune protégée. Bref, selon le juriste,

« Il s'agit d'un détournement de procédure, car sous couvert de protection des routes, on vous fait couper des arbres pour passer la fibre. Les opérations actuelles sont donc illégales, car fondées seulement sur le code de la voirie, et elles ne sont pas accompagnées d'engrences

environnementales et esthétiques ». « Si des mises en demeure sont envoyées par le Département, alors nous accompagnerons les propriétaires pour saisir le tribunal administratif », prévient le juriste.

### Alignements protégés

Jean-Marie Tagnet, le vice-président du Département, a encaissé les critiques et tenté la riposte, en l'absence du président Pascal Coste. Sur l'aspect juridique, « je n'ai pas les réponses ce soir, mais tout cela a été étudié par les services du Département.

Le vais me renseigner et s'il y a des illégalités, on verra. Il n'y a pas eu de retours sur ce point depuis six mois. En tout cas, on n'a jamais parlé de couper les arbres dans les courriers, mais seulement d'élagage ».

Jean-Marie Tagnet a promis de faire remonter les remarques à Pascal Coste. Et il y en a eu, à la vue des photos de bords de routes dévastés, d'arbres élagués en dépit du bon sens. Autant de mauvais chantiers mis en regard de chantiers bien réalisés, d'élagages corrects et du-

rables. Louis Dubreuil, ingénieur agronome et membre de la Société française d'arboriculture, a cité deux exemples contrastés : la coupe « inutile », au pied, de trois gros hêtres plus que centenaires qui masquaient l'entrée de Sarrazin ; ou un chantier « intelligent » à Lagleaux sur une crête de sapins remarquables.

Le meilleur côté de la pièce, mais pour l'instant le pire semble en tête. Au grand dam des professionnels de l'élagage, qui ont tout de suite senti que les choses

allaient dérapage, dès le premier courrier envoyé par le Département aux propriétaires à l'automne.

« Il s'agit d'un détournement de procédure »

« Depuis le début, nous cherchons à proposer une information au public pour entretenir les arbres de manière durable, explique Marcel Bourdarias, du collectif d'élagueurs AGERE. Si on coupe un arbre à ras, on aura une forêt de jets, qui partent notamment vers la route de manière anarchique. Et sur un élagage, plus vous coupez court, plus vous faites entrer la humidité, plus vous avez de jets ».

« La coupe rase des arbres de hautes de fûts est aussi un problème durable : ils sont récalcitrants aux tempêtes, et ils protègent la route de la chute des arbres de second plan qui, eux, ne sont pas capables de résister aux coups de vent ».

La concentration réclamée mardi soir, « elle a été commentée. Nous sommes à l'écosystème », estime Jean-Marie Tagnet, Répique d'un élagueur : « on est écoutés, si l'on n'est pas entendus ». »

(\*) Comité environnement, Groupe montagnard et biologique du Limousin, Réseau et autres du Limousin, Ligue de protection des oiseaux, Collectif de défense de l'environnement autour de nos routes limousines, CRAAC, etc.

Dans une nouvelle lettre adressée aux propriétaires de parcelles, le Conseil départemental propose désormais un calendrier pour effectuer l'élagage.

Depuis septembre 2017, c'est au moins la 3<sup>e</sup> fois que les propriétaires de parcelles bordant des routes départementales reçoivent un courrier signé de Pascal Coste.

Le décret, reçu à la mi-mars, introduit une nouvelle notion dans le programme d'élagage, dont les modalités semblent évoluer au fil des mois, au risque de créer un sentiment de confusion.

Il est désormais décomposé en 3 phases (voir carte), avec une fin des travaux fixée à 2021. Un glissement de calendrier notable : lors du lancement de la campagne, en septembre 2017, le Conseil départemental avait donné la fin février 2018 comme date butoir.

## Le programme d'élagage 2018/2021



Dans le détail, la première tranche concerne une majorité des communes corréziennes (148 exactement) et s'étale sur 2018-2019. Les autres se voient accorder un délai supplémentaire, d'abord jusqu'en 2020, puis en 2021.

### Un calendrier calqué sur celui de la fibre

Le Département a beau rappeler que l'élagage doit « assurer une meilleure sécurité routière et la longévité des chaussées », difficile de ne pas faire un parallèle avec le déploiement de la fibre.

Entamé il y a quelques semaines, il doit être terminé en... 2021. L'essentiel du réseau étant aérien, placé au-dessus des fils téléphoniques. La lettre du Conseil dé-

partemental s'accompagne d'un schéma, pour évaluer l'emprise du domaine routier (et éviter de couper des arbres appartenant à la collectivité) et des « préconisations d'entretien sur arbres sains et d'intérêt patrimonial ».

Ce document explique que la zone à dégrader « impérativement » se situe dans les 12 à 14 mètres au-dessus de la chaussée.

« Je ne reconnais pas les difficultés que vous pouvez rencontrer pour faire procéder aux travaux », poursuit Pascal Coste dans son courrier. Il rappelle les deux façons de faire : réaliser les travaux soi-même ou adhérer à une démarche collective, avec une aide départementale de 15 % du montant hors taxe des travaux. Les propriétaires ont jusqu'à fin août 2018 pour faire connaître leur choix. »

Éric Péro

Corrèze

## Corrèze → Actualité

**COUPES** ■ Le président Coste confirme la poursuite de la campagne et promet un guide des bonnes pratiques

# L'élagage contre « des années de laxisme »

Pas de moratoire, inventaire bien avancé et guide des bonnes pratiques : Pascal Coste répond aux opposants de la campagne d'élagage.

Jean-Louis Mercier

**O**pposants le mardi, Pascal Coste le jeudi : la partie de ping-pong verbal continue entre les anti-campagne d'élagage et Pascal Coste.

Devant les maires du canton d'Egletons, le président du Département a répondu indirectement aux propos tenus lors de la réunion publique de mardi, à Tulle. En balayant, d'abord, l'aspect juridique de la contestation. « Les courriers que nous avons déjà envoyés



BOIS. L'élagage dans les règles. PHOTO PÉPES SOUJET

n'ont aucune valeur juridique. La seule chose qui aura valeur juridique, ce sont les éventuelles mises en demeure que nous en-

verrons. Et je rappelle qu'en France, ce n'est pas seulement la loi qui compte, c'est la jurisprudence... »

Pascal Coste assure que l'inventaire des arbres des bords de départementales est toujours en cours. « Il est fait par 25 équipes qui réalisent 7 km par jour. Sur chaque parcelle, on saura ce qu'on a. L'inventaire se termine pour la première tranche ». Il estime que 10.000 arbres remarquables ont déjà été recensés « dont 7.900 sont propriété du Département. Ils seront protégés. »

Le président promet qu'un cahier des charges de l'élagage sera publié et qu'au final, « on aura réglé des années de laxisme, et que cette opération restera comme un guide des bonnes pratiques ».

### La crainte de l'élagage électoral

Ce courage politique que vante le président Coste pourrait avoir un revers, pointé avec inquiétude par un maire rural : « ça pourrait être la raison d'être d'un élagage électoral lors des prochaines élections »...

En attendant, des témoignages de mauvaises pratiques remontent, sur des entreprises peu scrupuleuses qui ont profité de l'opération pour délester de leurs bois des propriétaires peu regardants. « Un exploitant forestier a fait un abus de faiblesse sur une personne âgée et malade, en s'appuyant sur le courrier du département

pour raser une parcelle de 1.500 m de long par 30 m de large, alors même qu'il y a une obligation de reconstitution de la plantation », explique un maire des Monédières. Pascal Coste reconnaît avoir eu vent de pratiques un peu limites et s'en être expliqué avec la profession.

Ce même maire pointe plus largement les larges coupes qui parsèment le département, apparues bien avant la campagne d'élagage. « Il y a une carence de l'Etat en matière de police forestière, les coupes ne sont pas reconstituées. Ce sera dommageable pour l'économie forestière ». ■

LA MONTAGNE – 24 mars 2018

[https://www.lamontagne.fr/tulle/environnement/correze/2018/03/24/elagage-en-correze-le-departement-confirme-la-poursuite-de-la-campagne-contre-des-annees-de-laxisme\\_12785491.html](https://www.lamontagne.fr/tulle/environnement/correze/2018/03/24/elagage-en-correze-le-departement-confirme-la-poursuite-de-la-campagne-contre-des-annees-de-laxisme_12785491.html)

## LIENS VERS DES ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES OU TÉLÉVISÉES

<https://www.youtube.com/watch?v=eJCSvS9ajW4&feature=youtu.be&app=desktop>

<https://www.franceinter.fr/emissions/co2-mon-amour/co2-mon-amour-03-mars-2018>

<https://www.youtube.com/watch?v=4eimhTatPWw&feature=share>

<http://bramfm.com/podcast/oyez-oyez-citoyens-13/>

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/carte-ou-et-comment-sera-deployee-la-fibre-optique-dans-toute-la-correze-d-ici-2021-1488646657>

## LIENS VERS DES SITES INTERNET D'ASSOCIATIONS OU DE COLLECTIFS

- Défense de l'Environnement Arboré de nos routes Limousines : <https://dearlim.jimdo.com/>

- Collectif AGIRR pour protéger nos arbres corréziens : <https://agirr.jimdo.com/>

- <https://www.facebook.com/collectifAGIRR19/>